



FINALE DE COMITE OPEN HONNEUR /2 en simultané à ORTHEZ et au BC PAU PYRENEES

Déroulement: 3 séances de 27 donnes (9 positions de 3 donnes)
Les paires seront réparties en 2 fois 2 sections de 9 tables chacune

Samedi 11 Février 2012 à 14H45

1^{ère} séance: 14 H 45

Diner

2^{ème} séance: 20 H 15

Dimanche 12 Février 2012 à 14H00

3^{ème} Séance : 14 H 00

Apéritif offert par le Comité de l'Adour

Les donnes sont préparées et dupliquées par la machine à dupliquer du Comité.
Le dispositif de la 1^{ère} séance est fixé par le serpent, pour les 2^{ème} et 3^{ème} séances, permutation classique.

Les 18 meilleures paires au % seront qualifiées pour la Finale de Ligue qui aura lieu à Mérignac les 10 & 11 Mars 2012

Classification: EPREUVE DE CATEGORIE 4

SYSTÈMES et CONVENTIONS AUTORISÉS (art 145.3 du RNC) :

- * L'utilisation des systèmes classés **SHA** n'est pas autorisée.
- * L'utilisation des conventions classées **CI** n'est pas autorisée.
- * L'utilisation d'une ouverture de **2♣** à **3♠** qui ne garantit pas **12H**, doit spécifier une couleur de **4 cartes au moins** (à l'exception de 2♣ ou 2♦ multi).

Lors du déroulement d'une compétition par paires classée en catégorie 4, l'utilisation d'une ou plusieurs conventions non classées C.I. mais par trop inusuelles ne permettant pas la mise au point d'une défense dans un laps de temps suffisamment court est interdite. En cas de doute et à défaut d'avis écrit de la CNS, le directeur de la compétition ou l'arbitre sont habilités à autoriser ou interdire ce type de conventions inusuelles.

Commission d'appel à PAU: Présidente : Isabelle MECHIN

Commission d'appel à ORTHEZ : celle de l'Excellence open par 2

Droits de Participation : 20 Euros par paire. Chèque à l'ordre du " Comité de Bridge de l'Adour "



**Arbitres : Au BC Pau Pyrénées Roberte CARRETEY
A Orthez , François BUBIEN le samedi
puis Robert DAL FARRA le dimanche**